

Toulouse, le 10 juillet 2013



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
s/c Madame et Messieurs les Directeurs Académiques
des Services Départementaux de l'Education Nationale

Rectorat

Objet : Politique documentaire académique 2012-2013

Inspection Pédagogique
Régionale

Référence

Référence

Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement,

Dossier suivi par
Pierre RIVANO
IA IPR EVS

Téléphone
05 34 44 87 52
06 24 32 81 35

Mél.
pierre.rivano@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Chaque année, la politique documentaire académique, en lien et en cohérence avec le projet académique, explicite les grands axes qui doivent permettre, aux centres de documentation et d'information des établissements scolaires et aux professeurs documentalistes qui les animent, de participer pleinement à la mise en place et la mise en œuvre des évolutions du système éducatif.

Le thème retenu pour cette année est "la lecture sous toutes ses formes". Différentes manifestations sur ce thème doivent avoir lieu en 2014 en prolongement du congrès de l'IFLA (International Federation of Library Associations) et du Comité français international bibliothèques et documentation qui doit se dérouler à Lyon en août 2014. Les professeurs documentalistes pourront être mobilisés sur ce thème dans les différents dispositifs transdisciplinaires dans lesquels ils interviennent déjà : accompagnement personnalisé, socle commun des connaissances et des compétences ou encore TPE.

Toute démarche permettant de développer la lecture doit être encouragée. L'évolution des supports peut entrer dans ce cadre : des bibliothèques numériques apparaissent ; les ressources libres de droit accessibles depuis l'ENT peuvent aussi favoriser le développement de la lecture comme cela est développé dans la politique documentaire académique que vous trouverez en annexe à ce courrier.

Pour vous aider dans la mise en œuvre de la politique documentaire dans votre établissement, vous pouvez bien entendu solliciter l'IA IPR en charge de la documentation pour l'académie, Joël FAU.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mener à bien, avec vos équipes pédagogiques, cette réflexion importante dans ce contexte d'évolution majeure de notre système éducatif.



Le Recteur,
Olivier DUGRIP

Politique documentaire académique 2013-2014

La politique documentaire au niveau académique, mise en place, sous l'autorité du Recteur, par l'Inspection Pédagogique Régionale Etablissements et Vie Scolaire, s'inscrit dans les grands axes du projet académique et de la politique documentaire nationale. L'année 2013-2014 va être, au niveau de la documentation, marquée par le congrès de l'IFLA, Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, qui se tiendra à Lyon en août 2014, et dans lequel l'Inspection Générale est fortement engagée. Le thème de la lecture sera au centre de ce congrès. Il est évident que ce thème va être au cœur des préoccupations nationales au niveau de la documentation.

Pour s'inscrire dans ce domaine, nous avons choisi comme thème principal de notre année : "La lecture sous toutes ses formes". Ce thème sera décliné suivant 3 axes :

- L'établissement, lieu de développement de la lecture sur tous supports ;
- Mutualiser les projets et les outils de développement de la lecture ;
- La place des professeurs documentalistes dans le domaine pédagogique.

Le cahier des charges est préparé par le Groupe Académique pour la Politique Documentaire (GAPD).

1 L'établissement, lieu de développement de la lecture, sur tous supports

- Favoriser le développement de la lecture lors de la prise en charge des élèves hors de la salle de classe. Nous envisageons de prolonger la réflexion académique menée en 2011-2012 sur l'accompagnement de l'élève dans sa démarche d'auto-apprentissage (<http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article37>) dans le cadre du thème de l'année : "la lecture sous toutes ses formes". Ce travail s'appuie sur les pratiques explicitées par les professeurs documentalistes dans l'enquête 2012-2013.

- Développer les bibliothèques numériques. Les établissements disposant d'un ENT ont mis en place l'accès facilité au CDI virtuel ; il comprend d'ores et déjà le logiciel documentaire accessible en ligne, soit PMB, soit e-sidoc ou BCDI abonnement ; les ressources en ligne obtenues par abonnement ; des ressources en ligne sélectionnées par les enseignants et disposées dans un portail (essentiellement encore portail Netvibes mais aussi Pearltrees, Pinterest). Ce CDI virtuel doit s'enrichir avec les outils de veille et, en particulier, d'éditorialisation de la veille (scoop.it).

Le CRDP a mis à disposition des enseignants et des usagers une plateforme de 5000 ressources numériques et livres électroniques. D'autres bibliothèques numériques apparaissent à l'initiative de documentalistes de l'académie (<http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article190>). Les ressources libres de droits, peuvent participer au développement de la lecture et doivent être accessibles depuis le CDI virtuel des ENT des établissements scolaires.

2 Mutualiser les projets et les outils de développement de la lecture

- Favoriser la veille collaborative pour le développement de scénarios et de ressources : il s'agit d'impulser ou de poursuivre une veille collaborative sur la mise en place de scénarios pédagogiques dans les établissements ; AIVASAT peut constituer un support pertinent dans cette démarche.
- Mutualiser la veille sur les ressources : pour mutualiser des notices de ressources validées, l'académie a développé un outil, CELINAT (<http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article27>). D'autres académies participent depuis cette année à son enrichissement. Il peut permettre d'accroître le volume des ressources numériques déjà présent dans les logiciels documentaires, que ce soit dans le domaine du fonds documentaire ou du fonds fiction. Les outils de veille du web social

sont aussi un vecteur pertinent ; notre académie a impulsé la mise en oeuvre d'un écosystème de veille articulé autour de 3 pôles : la collecte des données, leur archivage et leur mise à disposition des publics ou l'éditorialisation. Cet écosystème doit permettre d'impulser des politiques d'acquisition collaboratives.

- **Favoriser l'utilisation de l'ENT dans le développement des ressources numériques en ligne :** cet axe est présent chaque année dans la politique documentaire académique ; il s'agit d'intégrer dans l'éducation des élèves à l'information l'utilisation des ressources présentes dans l'ENT pour accéder à de l'information déjà validée ; le recours au moteur de recherche doit apparaître comme complémentaire à cet accès : il est donc nécessaire de leur montrer la complémentarité entre l'utilisation d'outils (logiciel documentaire, portails de ressources élaborés par le professeur documentaliste et les enseignants) et l'utilisation d'un moteur de recherche comme Google qui nécessite la maîtrise de la démarche intellectuelle de validation de l'information.

3 La place des professeurs documentalistes dans le domaine pédagogique

- **Développer la lecture :** cette mission est présente dans toutes les disciplines ; le professeur documentaliste y a toute sa place. Cette mission doit rester une priorité dans la mise en oeuvre des dispositifs pédagogiques transdisciplinaires (TPE, ECJS, accompagnement personnalisé, S3C, histoire des arts...) ; ils permettent aussi de développer l'éducation à l'information des élèves : ils doivent donc être investis par les enseignants documentalistes.

Le travail sur le S3C, et en particulier le premier domaine, constitue une entrée pertinente pour le développement de la lecture. Il peut également constituer un lieu de mise en cohérence des apprentissages en particulier dans le cadre de l'éducation à l'information.

Au travers de tous ces dispositifs, une attention particulière sera apportée à l'usage critique et citoyen d'internet.

- **Promouvoir des scénarios pédagogiques favorisant les activités de lecture :** dans le cadre de leurs relations de partenariat avec les enseignants disciplinaires, les enseignants documentalistes poursuivront les projets menés dans le domaine de la lecture ; certains existent depuis plusieurs années : les défis lecture, y compris dans le cadre de la liaison CM2-6èmes, différents prix comme le prix des Incorruptibles, le prix Val Cérou... ; d'autres plus récents connaissent un développement intéressant comme le Défi Babelio. Des projets et actions innovants sont aussi initiés dans les établissements de notre académie : une communication, intitulée : "Des pratiques de lecture dans l'Académie de Toulouse", les recensent.

De tels scénarios, mis en place dans le cadre de pratiques transdisciplinaires, permettent de favoriser la lecture chez les élèves de collège et de lycée ; d'autres actions liées à la politique d'acquisition du fonds fiction participent aussi au développement de la lecture : l'utilisation du support numérique peut et doit y trouver sa place.

Pour la réalisation de situations pédagogiques dans ce champ, avec les enseignants disciplinaires, des outils académiques peuvent être utilisés : "Culture de l'information et disciplines d'enseignement" et AIVASAT (<http://aivasat.ac-toulouse.fr/>).

- **Développer des partenariats :** une attention particulière sera portée à la mise en oeuvre de collaboration avec les professionnels de la lecture (structures locales, librairies, CRDP, CRL)



Le Recteur,
Olivier DUGRIP